

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 57/1966 (1966)

Artikel: Genève
Autor: Christe, Armand / Dubois, Philippe / Roller, Samuel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115339>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Elèves. — Au 31 décembre 1965, l'effectif des classes enfantines et primaires du canton était de 23 869 élèves (938 classes), soit 1551 élèves de plus qu'en 1964-65. Cette forte augmentation du nombre des écoliers a conduit le Département à ouvrir 56 classes nouvelles.

Personnel. — L'accroissement constant des effectifs scolaires pose le problème important de la pénurie du personnel enseignant.

Afin de l'étudier dans le détail, la direction de l'enseignement primaire a constitué une commission de travail. Cette dernière vient de déposer son rapport, qui sera examiné en 1966-67 par les autorités scolaires et les associations professionnelles.

Etudes pédagogiques. — Un nouveau règlement a été adopté en juin 1966 par le Conseil d'Etat. Ce document contient les nouvelles dispositions arrêtées à la suite de la suppression du concours d'admission aux études pédagogiques (1^{re} année) et présente quelques modifications de détail dans les conditions de promotion en 2^e année.

Enseignement. — Dans sa séance du 9 octobre 1965, le Grand Conseil a adopté une motion invitant le Conseil d'Etat à étudier la révision du plan d'études de l'enseignement primaire.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat met l'accent notamment sur la nécessité d'examiner régulièrement les programmes d'enseignement (une commission permanente sera constituée) et de posséder un corps enseignant de valeur (formation et perfectionnement des titulaires et des cadres).

En septembre 1966 paraîtra une nouvelle édition du plan d'études, qui se présentera sous la forme d'un classeur à anneaux contenant des feuillets amovibles. Ce système permettra ultérieurement une mise à jour continue des programmes. Cette nouvelle édition du plan d'études n'est en fait qu'une actualisation de celui de 1957, indépendante des travaux auxquels se livrera la commission permanente citée ci-dessus. Désireux de trouver une solution aux problèmes que pose l'enseignement des mathématiques et du français, de la grammaire principalement, dans le cadre de la scolarité obligatoire, le Département a constitué deux commissions comprenant des délégués primaires et secondaires. Ces commissions travailleront en liaison avec les autres cantons romands.

Perfectionnement. — En mars 1966 a eu lieu un cours de perfectionnement obligatoire, centré sur l'enseignement de la lecture et destiné à l'ensemble des titulaires des classes du canton. Ce cours d'une journée a permis, grâce à une série de démonstrations de leçons dans les classes, de faire le point dans un secteur particulièrement délicat.

Moyens d'enseignement. — Quatre nouveaux manuels ont été distribués dans les classes en septembre 1965: Les « Cahiers d'exercices orthographiques », à raison d'un fascicule pour chacun des degrés 4, 5 et 6, et « Première Moisson 1^{er} livre », cours de langue française destiné aux élèves de 2^e année. Une expérience limitée d'utilisation de porte-

plume à réservoir a été tentée dans un certain nombre de classes. Elle s'est montrée très concluante et conduira le Département à fournir gratuitement, dès septembre 1966, et pour la durée de leur scolarité primaire, un stylographe à tous les élèves du degré 3. La réparation et le remplacement éventuels des plumes seront par contre laissés à la charge des parents. Grâce à l'obligeance de la section genevoise du TCS, une piste mobile de circulation a été mise à la disposition de l'enseignement primaire, afin de mieux concrétiser les leçons d'éducation routière données par les maîtres. Cette piste sera réservée aux classes des degrés 5 et 6 et passera successivement dans toutes les régions du canton.

Classes de neige — Classes à la montagne. — En 1965, 67 classes des degrés 4, 5, 6 et 7 ont utilisé la possibilité qui leur était offerte de passer une semaine en montagne, dans l'une ou l'autre des maisons d'altitude ouvertes par le Département.

ARMAND CHRISTE
Directeur de l'enseignement primaire

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Problèmes généraux

M. Louis Meier, directeur général de l'Enseignement secondaire, a été frappé au début de l'année d'une douloureuse maladie qui le tient encore malheureusement éloigné du Département. M. R. Jotterand, secrétaire général, assure l'intérim, assisté de M. Philippe Dubois, attaché à la Direction.

L'état de santé de M. Jean-Paul Extermann l'a amené à demander à être déchargé de la direction de l'école supérieure de jeunes filles, division supérieure. Le Département lui a confié une mission spéciale dans le cadre des études pédagogiques secondaires, alors qu'il nommait Mme Inès Boissonnas, directrice de l'école supérieure de jeunes filles, division inférieure, à la tête de la division supérieure. M^{lle} Martine Lesemann a remplacé Mme Boissonnas dans les fonctions de directrice de la division inférieure.

Le Département a décidé à la fois de renforcer la direction générale du cycle d'orientation et de mettre à la tête des sept collèges de quartier une équipe composée d'un directeur ou d'une directrice, et de deux doyens. M. Robert Hari a été nommé directeur général du Cycle d'orientation, M. Louis Magnin, directeur adjoint.

Le nouveau règlement concernant l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire a pris effet dès l'année 1965-1966 pour 12 candidats. En 1966-1967, pas moins de 52 candidats suivront les cours, les stages, et se verront confier des suppléances dirigées; l'organisation de leurs études a été souvent délicate; elle sera facilitée par la mise à disposition dès l'automne 1966 de locaux accueillants nécessaires à la réunion des stagiaires et des maîtres de méthodologie.

Le Département attache une grande importance à l'emploi judicieux des moyens modernes d'enseignement. Depuis plusieurs années, les écoles sont équipées systématiquement en appareils variés. Cette première phase touche à sa fin. En seconde étape, l'accent est porté sur la création

de bandes enregistrées, de séries de clichés pour la réalisation desquels le nouveau Centre de moyens audio-visuels du Département, en cours d'installation au parc de Budé, offrira dès l'automne ses installations perfectionnées.

Certaines décisions relatives aux programmes ont intéressé plusieurs écoles. C'est ainsi que la mathématique dite « moderne » sera enseignée dans l'ensemble des écoles secondaires de division inférieure, en s'appuyant sur le manuel expérimental mis au point par le Cycle d'orientation.

Les écoles secondaires

Le *cycle d'orientation*, grâce à la construction de deux nouveaux collèges, s'est étendu à de nouveaux quartiers; en septembre 1965 il comptait 3 120 élèves groupés en 147 classes. Malgré l'édification en cours de trois collèges dans les communes suburbaines en pleine expansion démographique, l'accueil des prochaines volées ne laisse pas de causer quelque souci aux responsables.

Parmi les mesures prises par le cycle d'orientation pour adapter mieux encore son enseignement aux types d'élèves extrêmement variés qu'il reçoit, on citera la création dès septembre 1966 de classes-ateliers qui dispenseront aux élèves les moins scolaires des classes pratiques un enseignement à la mesure de leurs goûts et de leurs aptitudes.

Les élèves de l'*Ecole supérieure de jeunes filles* disposent depuis cette année d'un réfectoire installé à l'école de la rue Necker.

La construction projetée d'un *Collège de la rive droite*, qui réunira dès 1969 une trentaine de classes mixtes des quatre degrés supérieurs, rend plus importante encore l'harmonisation des programmes et des méthodes entre les deux grandes écoles gymnasiales: Ecole supérieure de jeunes filles et Collège de Genève. Dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes, des mathématiques, dans celui des méthodes de contrôle des connaissances, des mesures ont été proposées de concert par les deux directions, et approuvées. (Programmes communs pour les mathématiques, l'allemand, etc...)

L'*Ecole professionnelle et ménagère* poursuit avec succès l'expérience de ses classes de division supérieure à orientation biologique, fréquentées par un nombre toujours croissant de jeunes filles désireuses d'acquérir les solides connaissances nécessaires à l'apprentissage des professions paramédicales modernes.

L'*Ecole des arts et métiers* a ouvert ses portes à la foule nombreuse des parents de ses élèves, ainsi qu'à ses anciens, lors de la journée de l'école, le 5 mars.

Le *Collège du soir* a accueilli de nouvelles volées d'adultes plus importantes encore que les précédentes. Sa fonction d'école de réorientation s'affirme donc toujours mieux.

La « journée de l'Europe » (6 mai) a été célébrée de digne façon: présentation de films, distribution aux élèves d'une plaquette et d'une série de documents photographiques, au corps enseignant d'une brochure méthodologique, manifestations diverses dans le cadre des écoles.

Des milliers d'élèves, enfin, ont bénéficié d'une véritable initiation à l'art lyrique, grâce à l'heureuse initiative du service des spectacles

de la Ville de Genève et de la direction du Grand Théâtre. Trois spectacles de choix leur ont été proposés: *Don Juan*, *Jeanne d'Arc au bûcher*, des ballets. Le directeur du théâtre en personne, à deux reprises, a soulevé pour ses jeunes auditeurs le rideau du théâtre, afin de leur en révéler certains secrets. L'Orchestre de la Suisse romande, lui aussi, a réservé à la jeunesse des écoles un de ses concerts les plus marquants.

PHILIPPE DUBOIS

Attaché à la Direction de l'enseignement secondaire

SERVICE DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

Nous ne mentionnerons que les recherches les plus importantes entreprises en 1966 par le service.

- *Ecriture*: L'étude comparative de trois marques de plumes réservoir et de la plume d'acier ordinaire a abouti à cette conclusion: une plume — réservoir — l'emporte sur les trois autres; on peut en recommander l'introduction dans les écoles dès la 3^e année.
- *Exercices d'entraînement en conjugaison et en orthographe*: Contrôles trimestriels et après une année. L'efficacité de la plupart de ces exercices est démontrée.
- *Orthographe d'usage*: Tous les mots de 5^e année ont été classés par ordre de difficulté et les points critiques signalés.
- *Arithmétique*: * Contrôle d'un enseignement nouveau de l'arithmétique pendant trois années consécutives dans une classe primaire.
* Etude portant sur des cahiers d'entraînement à la table de multiplication.
* Epreuves diagnostiques pour déterminer le savoir des apprentis qui entrent dans les écoles professionnelles de Suisse romande.
- *Instruction programmée*: Travaux de séminaires pour programmeurs.
- *Dictionnaire*: Tests mesurant l'efficacité de son emploi par les enfants.
- *Epreuves générales des inspecteurs*: Résultats généraux par classe et par circonscription; analyse des réponses des élèves; exercices correctifs.
- *Notes scolaires*: Expérimentation d'un procédé impliquant l'usage d'abaques ajustés trois fois au cours de l'année.
- *Relations*: Le SRP a noué des relations, en Suisse, avec le Centre de recherches psycho-pédagogiques de Lausanne et le Centre de didactique expérimentale et de psychologie appliquée de l'Ecole polytechnique fédérale; en France, avec le Laboratoire de pédagogie expérimentale de l'université de Lyon et la filiale de l'Ain de la Société Alfred Binet.

SAMUEL ROLLER

Directeur du service de la recherche pédagogique

SERVICE DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE

1. Au cours de l'année scolaire 1965/66, le service de la recherche sociologique a émis les documents de *statistique scolaire* suivants:

a) « *Recensement des élèves de l'enseignement public et privé du canton de Genève, 31 décembre 1965* »/M. FLEGENHEIMER, G. MOECKLI:

- répartition des élèves selon le sexe, l'âge, l'école et le degré.
- étude de la situation scolaire des élèves.
- nationalité et milieu socio-professionnel d'origine des élèves.

b) « *Effectifs d'élèves de l'enseignement public et privé du canton de Genève. Prévisions jusqu'en 1972* »/G. MOECKLI.

Entre 1952 et 1964, le nombre annuel de naissances dans le canton de Genève a passé de 2200 à 4800. Cette véritable « révolution démographique » dans le canton traditionnellement le plus malthusien s'est répercutee sur les effectifs de l'enseignement enfantin et primaire dès 1960:

- les degrés primaires (1 à 6) comptaient 15 440 élèves en 1960, 18 700 en 1965 et compteront vraisemblablement 25 800 élèves en 1970.
- les effectifs des degrés 7 à 9 (enseignement primaire ou secondaire inférieur) sont restés stationnaires jusqu'en 1965 (autour de 6000 élèves). En 1970, les effectifs de ces degrés seront de l'ordre de 8500; ils continueront à croître par la suite.
- enfin, les écoles de scolarité post-obligatoire verront leurs effectifs croître rapidement dès 1968/69.

A la manière d'une vague, l'augmentation du nombre de naissances va ainsi se répercuter sur tout le système scolaire. En admettant même que l'immigration se stabilise au niveau particulièrement faible observé en 1965, et que les taux de scolarisation restent ce qu'ils sont, une stabilisation des naissances au niveau de 1965 ne se ressentirait dans l'enseignement primaire qu'à partir de 1975 et dans les écoles post-obligatoires en 1983/85.

2. Dans le cadre d'une étude des perspectives de dépenses de l'Etat, le service de la recherche sociologique a procédé à une analyse des dépenses du Département de l'instruction publique. Le tableau ci-dessous fournit une indication quant aux sommes dépensées par élève en 1965 et celles qui le seront vraisemblablement en 1970 (sans frais d'immeubles et de mobilier):

	1965	1970
Enseignement primaire	Fr. 1180.—	Fr. 1370.—
Enseignement secondaire	» 2060.—	» 2500.—
Université	» 5020.—	» 7050.—

Les dépenses totales augmenteront donc rapidement d'ici 1970 (environ 11 % par an) sous l'effet de l'augmentation du « coût par élève » et de celle des effectifs d'élèves.

3. *Enquête sur le placement d'enfants d'âge préscolaire*

L'enquête effectuée en décembre 1964 auprès de l'ensemble des crèches du canton a été publiée. Les résultats les plus marquants de cette recherche concernent l'âge, la situation familiale et l'origine socio-professionnelle des enfants placés en crèche, dont :

53 % sont âgés de 4 ans et plus,

83 % ont des parents régulièrement mariés qui vivent ensemble,

53 % ont des parents ouvriers italiens ou espagnols,

92 % ont une famille « normale » où la mère travaille

WALO HUTMACHER

Directeur du Service de la recherche sociologique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le rédacteur de cette chronique, après s'être penché sur l'année académique 1965-66 pour tâcher d'en dégager les faits saillants susceptibles d'intéresser les lecteurs, ressent un certain embarras. Non qu'il ne se soit rien passé durant cette année à l'Université de Genève, mais bien plutôt parce que toutes les études qui ont été entreprises et les initiatives auxquelles elles ont donné lieu ont été davantage orientées vers la préparation des décisions que l'on attend, et qui doivent définitivement engager l'avenir, que vers des réalisations immédiates.

L'année 1965-66 restera marquée par l'enquête systématique dite de prospective qui a été conduite à tous les niveaux de l'Université afin, d'une part, de déterminer exactement la situation actuelle tant du point de vue de la recherche que de celui de l'enseignement et, d'autre part, de connaître le mieux possible quels vont être les besoins au cours des dix prochaines années, compte tenu de l'accroissement et des connaissances et du nombre des étudiants. La plupart des facultés ont aujourd'hui déposé leur rapport. Il va falloir en faire la synthèse et en dégager les lignes directrices. Les ressources en hommes et en argent ne permettant pas de satisfaire tous les besoins exprimés, un choix devra être fait, des priorités devront être définies. Il sera dès lors possible de préciser une politique universitaire à plus long terme et d'élaborer un plan systématique d'investissement tant en ce qui concerne les constructions nouvelles que les dépenses d'exploitation.

La documentation recueillie par cette enquête de prospective a d'ailleurs déjà facilité la tâche des autorités universitaires lorsqu'elles ont eu à répondre aux demandes du Conseil d'Etat qui souhaitait connaître les futurs besoins de l'Université pour les incorporer dans son programme quadriennal qui sera soumis au Grand Conseil en automne 1966.

Ces quelques considérations nous amènent tout naturellement à souligner que le développement d'une université cantonale ne peut plus se réaliser en dehors d'un contexte plus général, celui de l'existence dans notre pays de huit universités. Le projet d'arrêté fédéral instituant un régime provisoire des subventions pour les dépenses des cantons en faveur des universités prévoit que dans l'intérêt de la coordination à promouvoir et d'une collaboration des universités entre elles, les cantons qui ont une université et la Confédération créeront un organe de coordination. Par le

truchement de cet organe, les cantons et la Confédération devront se communiquer les projets d'extension de leurs universités et hautes écoles et chercheront des solutions dans le sens d'une coordination régionale et nationale toujours plus étroite.

Avant même l'adoption de cet arrêté, de très nombreuses initiatives ont été prises dans ce sens au cours de l'année 1965-66. On hésite à écrire de *trop* nombreuses initiatives, tant la tâche est immense dans ce domaine. Mais il m'apparaît cependant qu'il serait urgent de préciser les tâches respectives des divers organes qui existent actuellement afin d'éviter qu'une trop grande dispersion des initiatives et des efforts ne produise un effet contraire à celui qui est recherché. Si la conférence des recteurs suisses semble être de plus en plus en mesure de remplir sa mission, il faut se réjouir de la multiplication des contacts systématiques entre les recteurs, vice-recteurs, doyens et secrétaires généraux des universités de Suisse romande. L'année 1965-66 a essentiellement permis de découvrir que les préoccupations de nos universités romandes se rejoignaient en de très nombreux points fondamentaux et de créer un climat de franche et amicale collaboration. Certaines réalisations ont déjà été obtenues en matière de coordination. Dès cette année, il faudra aller courageusement de l'avant.

Les initiatives qui ont été prises cette année tant pour créer une véritable statistique universitaire que pour harmoniser les conditions d'immatriculation sont à inscrire au bilan positif de cette commune volonté de coordonner tout ce qui peut l'être sans porter atteinte à la légitime et nécessaire autonomie des universités. Dès l'automne 1966, l'immatriculation des étudiants étrangers sera régie par des règles identiques dans toutes nos universités. Ces dernières pourront faire subir un examen d'admission — qui se déroulera à Fribourg — aux étudiants provenant de pays délivrant des certificats de fin d'études secondaires dont l'équivalence avec la maturité suisse n'est pas reconnue. Il faut vivement espérer que ces premières mesures seront complétées, dès l'an prochain, par l'introduction d'une année propédeutique qui sera obligatoire pour les étudiants n'ayant pas réussi l'examen d'admission.

Etudier le développement de l'université, c'est aussi se poser sans cesse la question de la finalité de la recherche et de l'enseignement. Il n'est naturellement pas possible d'aborder ici ce problème complexe et délicat, mais il semble opportun de souligner que l'année 1965-66 a vu se poursuivre et, dans certains secteurs, se développer le dialogue entre enseignants et enseignés. Le problème de la réforme de l'enseignement universitaire reste à l'ordre du jour, et de l'excellent travail a été accompli au niveau de quelques facultés. Après avoir acquis un très large droit de cogestion des œuvres universitaires, les étudiants sont de plus en plus fréquemment consultés sur les programmes d'enseignement. Il serait injuste de ne pas remarquer que leurs opinions ne sont pas toujours sans valeur. Parallèlement le problème de la « désorientation » d'un grand nombre de nouveaux étudiants continue à se poser. Les séances d'information ont été multipliées et l'Université a fourni un grand effort pour mieux orienter les élèves et leurs parents sur les carrières universitaires. Des conseillers aux études ont été nommés dans chaque faculté. Mais ces mesures sont insuffisantes et le problème de l'encadrement des nouveaux étudiants n'a pas encore trouvé sa vraie solution.

Au dialogue entre enseignants et enseignés doit être associé un troisième partenaire: les utilisateurs des diplômes universitaires, en un mot les représentants de la société que l'université prétend servir. A l'occasion des Journées universitaires qui se sont déroulées en juin 1966, l'Association des anciens étudiants de l'Université de Genève a pris l'heureuse initiative d'organiser un forum public qui a mis en présence des représentants de l'Université, du milieu étudiantin et de diverses associations patronales et syndicales. De nombreuses questions ont été soulevées; il n'était matériellement pas possible d'apporter immédiatement toutes les réponses attendues. Mais si le dialogue n'a pu être qu'amorcé à cette occasion, il faut espérer qu'il se transformera au cours de ces prochains mois en une conversation ininterrompue.

C'est dans ce même esprit que la Télévision suisse romande a réalisé cette année, en très étroite collaboration avec l'Université, un film de près de 60 minutes qui s'efforce de faire mieux comprendre au public non universitaire la mission de l'Université et ses besoins. Ce film sera complété au cours de cette année par la présentation de quelques problèmes spécifiques des universités de la Suisse romande.

BERNARD DUCRET

Secrétaire général de l'Université

JURA BENOIS

TRAVAUX LÉGISLATIFS

Notre époque est caractérisée par une évolution extrêmement rapide des problèmes scolaires, évolution qui exige une adaptation quasi permanente de l'appareil législatif. Ainsi, ce ne sont pas moins de 24 textes législatifs qui furent élaborés et promulgués au cours de l'année: une loi, 9 décrets, 7 ordonnances et 7 règlements, qui représentent dans la plupart des cas une adaptation des dispositions légales à la situation actuelle.

L'acte législatif le plus important fut sans doute la loi sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes. Acceptée le 4 avril par le peuple bernois à une majorité de 3 contre 2, cette loi améliore dans une large mesure la situation matérielle du corps enseignant. Elle donne, entre autres, compétence au Grand Conseil de mettre le corps enseignant au bénéfice des modifications du salaire réel qui seront consenties au personnel de l'Etat. Jusqu'ici, un ajustement de traitement nécessitait une modification de la loi et était soumis au référendum obligatoire.

Nous citerons aussi le nouveau Règlement des écoles moyennes, complément indispensable de la loi de 1957.

Quatre règlements fixent l'organisation de l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères de Porrentruy. Cette école a reçu ainsi sa structure définitive, en même temps qu'elle prenait possession de son bâtiment d'école.